

LAVI-Info, la lettre d'informations du Centre LAVI de Genève

Dans ce numéro nous abordons spécifiquement l'impact de l'exposition répétée à des récits de violences sur la santé des professionnel-le-s qui accompagnent les personnes victimes et nous vous annonçons la tenue d'une rencontre-formation à l'intention des professionnel-le-s du droit le 21 juin prochain !

Vous avez en tout temps la possibilité de vous désabonner en nous le demandant par courriel à info@centrelavi-ge.ch.

L'impact des récits répétés de violences sur la santé des professionnel-le-s

Après un traumatisme, la capacité de la personne victime à se remettre et à se reconstruire dépend de nombreux facteurs complexes. Parmi ceux-ci figurent l'écoute, la confiance et le soutien reçu des proches mais aussi des professionnel-le-s à qui elle a osé s'adresser. Cette capacité d'entendre et de comprendre les récits des violences vécues est donc une compétence clé des métiers liés à l'aide aux victimes.

Dans la relation d'aide, c'est à partir de son histoire personnelle et de son vécu propre du récit que le-la professionnel-le construit sa compréhension des faits et des enjeux en présence. A cet égard, l'influence de ses propres émotions, préjugés, croyances ou valeurs personnelles est bien entendu majeure.

De façon peu surprenante, sur la durée, l'exposition aux récits traumatiques et l'activation qu'ils engendrent peuvent affecter la qualité du suivi, mais aussi impacter durablement la santé de l'intervenant-e.

Pour cette raison, en plus de son expertise spécifique, que celle-ci soit sociale, juridique ou médicale, l'intervenant-e doit impérativement développer un savoir-faire en matière d'accueil et bénéficier de conditions cadres adéquates. Ceci afin de pouvoir, d'une part, appréhender le vécu de la personne victime avec empathie et sans jugement, et d'autre part, se protéger de la détresse de la personne bénéficiaire.

En effet, une exposition prolongée aux récits des violences et aux souffrances traversées, additionnée à d'autres facteurs de stress, est susceptible de déclencher chez le-la professionnel-le des manifestations variées, qui vont de la réponse en miroir, à des réactions de stress aigu, voire même de traumatisme vicariant. Mais au fond de quoi s'agit-il et comment faire face?

Eviter les réponses miroirs, utiliser les résonances au profit des bénéficiaires

Face à un récit de violence, toute personne peut vivre différents sentiments : être saisie des mêmes réactions que la personne impliquée ou, au contraire, éprouver de l'incrédulité, de la peur, du rejet, ou encore ressentir de l'impuissance face à la situation. Elle peut aussi être confrontée à la reviviscence d'expériences personnelles douloureuses.

Ces émotions sont dites « réponses miroirs » ; elles révèlent une identification massive aux souffrances de la personne accompagnée, ou au contraire l'activation d'un mécanisme de défense à l'encontre de celles-ci. Sans compréhension de l'origine et de la signification de ces émotions miroirs, l'intervenant-e peut, sans le réaliser, adopter un ton ou des propos inadéquats, culpabilisants, fatalistes ou encore agressifs, qui s'avèrent tous contre-productifs. .

Être traversé-e par ces phénomènes sans moyen de prendre de la distance peut aussi amener le-la professionnel-le vers l'épuisement dans la relation d'aide, que l'on nomme aussi fatigue (ou usure) de compassion.

Au contraire, utilisées à profit, les résonances ressenties peuvent devenir des ressources pour la prise en charge, car elles peuvent permettre à l'intervenant-e de comprendre la nature de ce qui se joue pour la personne victime ou dans la relation d'aide. Elles serviront aussi d'indicateurs utiles à sa propre protection et à la prévention de sa santé dans son cadre professionnel.

Vous voulez soutenir notre action?

Nous bénéficions d'une subvention du canton de Genève mais cette dernière ne couvre pas tous les besoins du Centre. En nous aidant financièrement, vous nous permettez d'assister adéquatement toutes les personnes qui font appel à nous.

Centre LAVI
Bvd de Saint-Georges 72
1205 Genève
CCP 12-312907-3

Diminuer les risques de stress post traumatique secondaire

Sur la durée, ou selon les ressources personnelles et institutionnelles à disposition de l'intervenant-e, cette exposition aux traumatismes vécus par d'autres personnes peut aussi générer un certain nombre de symptômes très perturbants, susceptibles d'affecter durablement la santé. Ils sont regroupés sous l'appellation de stress post-traumatique secondaire.

Certain-e-s professionnel-le-s peuvent même vivre des symptômes semblables à ceux des personnes victimes de traumatisme. Ce phénomène est nommé le traumatisme vicariant. Il se manifeste par exemple sous forme de souvenirs intrusifs, d'une grande fatigue, de sautes d'humeur, etc.

Les facteurs de prévention et de protection sont multiples. Pour ce qui relève de la sphère professionnelle, la qualité des conditions et des relations au travail jouent un rôle important. Il s'agira aussi de ménager des temps de récupération individuelle, ainsi que des espaces consacrés à une réflexion institutionnelle plus collective.

Séminaire pour les professionnel-le-s du droit, le 21 juin 2022

Les manifestations évoquées dans cette lettre d'information sont susceptibles de toucher toutes les personnes qui accompagnent des victimes de violence.

Souvent peu informé-e-s à ce sujet, les avocat-e-s sont pourtant directement concerné-e-s, car ils-elles suivent les victimes tout au long de la procédure judiciaire, laquelle (re)plonge l'ensemble des protagonistes dans les affres des violences subies, au gré des témoignages et des images, parfois terribles, qui sont exposés devant la justice.

Afin de leur permettre de mieux comprendre ces phénomènes et ainsi de mieux s'en protéger, le Centre LAVI organise un séminaire à leur intention. Il se tiendra le 21 juin de 16h30 à 19h30.

Il sera animé par Michel Berclaz, psychologue spécialisé en psychologie d'urgence et dans l'aide aux personnes victimes. A cette occasion, le Centre LAVI profitera également de rappeler quels sont les principaux enjeux de l'aide aux victimes, sur le plan tant pénal et civil, et abordera les modalités de son action vis-à-vis des prestataires tiers avocat-e-s. Un moment d'échanges informels permettra aussi de faire connaissance avec notre équipe ! (Sur inscription. Cf. [invitation en ligne](#))

Aide aux victimes

Quelles modalités et quels enjeux de prise en charge pour les professionnel-le-s du droit ?

Atelier formation, 21 juin 2022 à 16h30

Petit zoom sur notre activité en 2021

L'an dernier, le Centre LAVI a soutenu 2'164 personnes victimes au sens de la LAVI ou leur(s) proche(s), dont 1'346 nouvelles situations. A celles-ci, s'ajoutent environ 500 appels « non LAVI » qui ont été réorientés dans le réseau. Le Centre LAVI a octroyé des prestations financières auprès de tiers sous la forme de bons à 1'503 reprises.

Parmi les nouvelles situations, 42% relevaient d'un contexte de violence domestique. Comme chaque année, les femmes sont majoritaires parmi nos bénéficiaires (75%), quelle que soit la catégorie d'infractions concernées (65% des situations d'atteintes à la vie et à l'intégrité physique, 87% des victimes des violences conjugales ou familiales, 92% des cas d'atteintes à l'intégrité sexuelle).

Depuis 2021, l'équipe du Centre LAVI compte 12 personnes (8.95 ETP).

Consultez notre [rapport d'activité](#) pour plus de détails !

www.centrelavi-ge.ch

info@centrelavi-ge.ch

Tél: +41 22 320 01 02

Lundi à vendredi 14h - 17h, lundi, mercredi et vendredis matins 10h30-12h30. Consultations uniquement sur rendez-vous.

